

## **LES FEMMES VEULENT GARDER LEURS GYNÉCOLOGUES MÉDICAUX ET LES CONSULTER LIBREMENT**

Depuis 5 ans, le CDGM demande sans relâche que soit rétablie la Gynécologie médicale, spécialité supprimée depuis 1986. Il réclame un diplôme spécifique, autonome de Gynécologie médicale, distinct de celui de Gynécologie obstétrique, avec 80 postes d'internes minimum par an.

Depuis 5 ans le CDGM demande que soit garanti le libre accès des patientes au médecin de leur choix sans pénalisation de remboursement.

Depuis 5 ans, 100 comités locaux se sont constitués en France et la pétition a recueilli plus de 2 millions de signatures.

**DEUX MILLIONS DE SIGNATURES, ET POURTANT RIEN N'EST RÉGLÉ.**

La loi du 5 mars 2002 répond-elle aux demandes des femmes ? Le CDGM répond non. La loi le restaure pas dans les faits la Gynécologie médicale :

- Il ne s'agit pas d'un diplôme autonome spécifique de gynécologie médicale, distinct de celui de la gynécologie obstétrique.
- Les 80 postes d'internes nécessaires chaque année ne sont pas créés, ni une spécialité universitaire (nomination de professeurs).
- Le libre accès au médecin de son choix et le remboursement ne sont pas garantis.

**LES FEMMES NE VEULENT PLUS ATTENDRE; IL Y A URGENCE :**

Depuis 1986, on ne forme plus de gynécologues médicaux. S'ils étaient encore 2000 en 1998, en 2001 il n'en restait que 1750. Les gynécologues médicaux qui partent à la retraite ne sont pas remplacés. Les consultations sont d'ores et déjà saturées. Il faut parfois jusqu'à 6 mois d'attente pour obtenir un rendez-vous. Il est de plus en plus difficile pour les nouvelles patientes, et en particulier les jeunes, d'y avoir accès.

**DANS 10 ANS LES GYNÉCOLOGUES MÉDICAUX NE SERONT PLUS QUE QUELQUES UNS.**

Grâce à la Gynécologie Médicale, "*exception française*", les femmes de notre pays ont une des meilleures espérances de vie et le taux le plus bas d'hystérectomie (ablation de l'utérus) au monde.

**Le CDGM demande un décret:**

- **qui rétablisse un diplôme d'études spécialisées autonome spécifique de G.M., distinct de celui de l'obstétrique, avec 80 postes d'internes créés de novo chaque année, garantis chaque année, et une spécialité universitaire.**
- **qui garantisse le libre accès des femmes au gynécologue médical., ainsi que le remboursement de la consultation et des soins s'y rapportant par la Sécurité sociale, sans pénalité financière.**

**LE GOUVERNEMENT EN A LE POUVOIR  
C'EST POSSIBLE**

**A CONDITION QUE SE MANIFESTE UNE VRAIE VOLONTÉ POLITIQUE  
DE RESTAURER ET DE PÉRENNISER UNE AUTHENTIQUE SPÉCIALITÉ DE G.M.**

-----  
**PÉTITION**

**NOUS VOULONS :**

- **Le rétablissement dans les faits de la spécialité de G.M., par un diplôme autonome spécifique distinct de celui de l'obstétrique, avec 80 postes d'internes par an, créés de novo, garantissant le nombre nécessaire de gynécologues médicaux pour demain**
- **Le libre accès aux gynécologues médicaux, garanti dans les textes législatifs et non conditionnel, avec maintien du remboursement par la sécurité sociale.**